

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;
- VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret N°63-3/PR/MAC du 14-1-63 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération modifiée par le Décret N°544/MDRC du 29 Décembre 1966;
- VU le Décret N°155/PR/MAC/EF du 28 MARS 1962, affectant Monsieur Jacques DUBREUIL en qualité de Directeur des Eaux, Forêts et Chasses;
- SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;

Le Conseil des Ministres Entendu;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur HOUNTOHOTEGBE Théodore, Inspecteur des Eaux et Forêts, est nommé Directeur des Eaux, Forêts et Chasses en remplacement de Monsieur Jacques DUBREUIL.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui abroge le Décret N°155/PR/MAC/EF du 28 MARS 1962 sera publié et communiqué partout où besoin sera

Par le Président de la République,

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE LA COOPERATION,

Adrien Ahanhanzo G L E L E.-

Fait à COTONOU, Le 17 août 1968

Emile Derlin Z I N S O U.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Stanislas KPOGNON

Ampliations : PR 4 - CS 6 - IAA 1 -
Dtion E & F 4 - SGG 4 - MDRC 4 -
Ministères 9 - Gde Chanc. 1 - DP 2 -
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - DGAJL 2 -
Dtion Plan 2 - Dtion Stat. 2 -
Intéressés 2 - DDR 2 - JORD 1.